



# LES CONDUCTEURS DETERMINES A OBTENIR UNE AUTRE REFORME

MOBILISATION :

77% DES CONDUCTEURS DANS L'ACTION !

FGAAC-CFDT  
CP2 - Bâtiment Calliope  
5, RUE PLEYEL  
93200 SAINT-DENIS  
TÉL : 01 76 58 12 21  
E-MAIL : FGAAC-CFDT@FGAAC.ORG

 FGAAC-CFDT Officiel

 @FGAACCFDT

 FGAAC-CFDT Officiel

 FGAAC-CFDT Officiel

## Une mobilisation qui ne faiblit pas :

Le mouvement de protestation des cheminots contre le projet de réforme de la SNCF imposé par le gouvernement et soutenu par la Direction de la SNCF a connu dès le premier préavis de grève des 3 et 4 avril dernier, une très forte mobilisation des cheminots et plus particulièrement des conducteurs de trains avec des taux de participation qui dépassait largement les 90% sur de très nombreux sites.

Pour ce second préavis de grève, la détermination et l'engagement des conducteurs de trains à défendre le statut juridique de leur entreprise, leur contrat social et plus largement le service public ferroviaire n'a pas diminué.

**La Direction de la SNCF et le gouvernement, malgré leurs tentatives de manipulation des taux de grévistes ne parviennent pas à cacher l'évidence : la mobilisation ne faiblit pas !**

## Le vrai visage de la Direction apparaît désormais au grand jour :

Déstabilisée par la stratégie de préavis de grève distincts et échelonnés dans le calendrier décidé par l'interfédérale CFDT/CGT/UNSA, la Direction de la SNCF perd pied et déraile : refus de prendre les DII sur le second préavis de grève, décompte des jours de grève et plus particulièrement des repos comme s'il s'agissait d'un seul et même préavis...




Les préavis de grève déposés par l'interfédérale CFDT/CGT/UNSA sont des préavis distincts comportant des motifs différents. Contrairement aux allégations de la Direction, nous ne sommes pas en présence d'un préavis à répétition puisque chaque préavis de grève va à son terme avant que le suivant ne débute.

Les jurisprudences existantes donnent toutes raison aux Organisations Syndicales et la SNCF a déjà été condamnée pour des cas similaires.

**La FGAAC-CFDT a averti solennellement la Direction de l'entreprise qu'elle n'hésiterait pas à saisir les tribunaux et à faire procéder à des constats d'huissier pour faire respecter le droit de grève des agents.**

## Retour sur la réunion au ministère du 5 avril : Le vide sidéral !

Jeudi 5 avril a eu lieu une Table Ronde au Ministère au cours de laquelle trois thèmes ont été abordés :

-  l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs,
-  la dette et la situation financière du système ferroviaire,
-  l'organisation et la gouvernance de la SNCF.

Cette réunion s'est caractérisée par une absence flagrante de propositions du gouvernement. Une fois de plus, les pouvoirs publics ne prennent pas en compte les demandes de la CFDT et de son Syndicat National FGAAC-CFDT et restent toujours aussi vagues sur leurs propositions.



**La FGAAC-CFDT, votre meilleure alliée pour la défense de votre métier.**

## MOBILISATION :

### 77% DES CONDUCTEURS DANS L'ACTION !

**REJOINS  
LA FGAAC-CFDT  
POUR FAIRE  
ABOUTIR TES  
REVENDEICATIONS**

Concernant l'ouverture à la concurrence, une partie des revendications et des propositions portées par la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT concernant les conditions de transfert du personnel feraient partie du texte de loi final :

- ➔ **maintien de la garantie de l'emploi**
- ➔ **le maintien de la rémunération nette des 12 derniers mois,**
- ➔ **maintien du régime spécial de retraite et de prévoyance,**
- ➔ **maintien des facilités de circulation.**

Ces dispositions restent clairement insuffisantes et le gouvernement n'a toujours pas fait connaître la totalité de ses décisions en matière de transfert des personnels. A ce jour, aucune disposition ne figure dans les projets d'amendements transmis par le ministère en amont de la réunion sur les modalités d'un transfert basé sur le volontariat et avec un droit d'option comme le revendique la FGAAC-CFDT, sur les modalités applicables en cas de refus de l'agent, sur les conditions d'un retour possible à la SNCF.

Concernant la dette, le gouvernement n'a procédé à aucune annonce réelle concernant une éventuelle reprise par l'Etat. La Ministre s'est contentée de développer la même rhétorique que celle diffusée dans les médias : le gouvernement ne pourra pas prendre d'engagements sur la dette tant que le fonctionnement opérationnel de l'entreprise n'aura pas changé.

Concernant enfin l'organisation et la gouvernance de la SNCF, le gouvernement n'a pas évolué d'un pouce et la Ministre a confirmé son intention de transformer les 3 EPICs en une seule SNCP (Société Nationale à Capitaux Publics) avec 2 SA pour Mobilités et Réseau. Cette transformation juridique n'est potentiellement pas neutre et le gouvernement fait le choix de mettre le pied dans la porte de la privatisation.

### **Face à un gouvernement inflexible, le rapport de forces est une nécessité :**

Le gouvernement fait le choix d'occulter volontairement près d'un siècle d'histoire cheminote au service d'une nation tout entière. Les cheminots ne sont en rien responsables de la situation actuelle qui est due pour l'essentiel à une mauvaise gestion des finances publiques. Ils contribuent déjà depuis années à assumer les choix politiques portés par les gouvernements successifs et financer par la SNCF seule : nouvelles infrastructures ferroviaires, diminution drastique des effectifs, exigences de productivité sans cesse renouvelées et modération salariale récurrente.

Le gouvernement doit répondre très rapidement au mécontentement des cheminots en engageant un véritable processus de négociation permettant d'aboutir à une autre réforme plus juste et capable de répondre aux enjeux du transport ferroviaire dans notre pays.

Pour amener rapidement le gouvernement à une attitude plus constructive que celle actuellement mises en œuvre, le rapport de forces est nécessaire.

**LA FGAAC-CFDT APPELLE DONC TOUS LES  
CONDUCTEURS DE TRAINS ET PLUS LARGEMENT TOUS  
LES CHEMINOTS A POURSUIVRE ET A AMPLIFIER LA  
MOBILISATION EN S'INSCRIVANT DANS LE PREAVIS  
DE GREVE DE L'INTERFEDERALE CFDT/CGT/UNSA QUI  
DEBUTERA JEUDI 12 AVRIL 2018 A 20H00 JUSQU'AU  
DIMANCHE 15 AVRIL 2018 A 7H55.**

**VISITEZ le site  
FGAAC-CFDT sur  
[www.fgaac-cfdt.fr](http://www.fgaac-cfdt.fr)**

**La FGAAC-CFDT, votre meilleure alliée pour la défense de votre métier.**

